

TECHNOLOGIES Concurrence : une sanction à 40 millions d'euros pour SFR

SFR devra mettre la main au portefeuille.

L'Autorité de la concurrence a annoncé ce jeudi avoir infligé à l'opérateur de télécoms SFR une sanction de 40 millions d'euros, assortie de nouvelles injonctions, pour non-respect de ses engagements pris lors du rachat son rachat par Numéricâble, réalisé en 2014.

L'Autorité reproche en particulier à l'opérateur de ne pas avoir respecté les engagements relatifs à un contrat de co-investissement dans le déploiement de la fibre jusqu'au domicile (FTTH), signé en 2010 avec son concurrent Bouygues Telecom.

Source AFP | Publié le 09/03/2017 Dauphiné Libéré